



## SE-UNSA REIMS

Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP149 51055 REIMS cedex  
03 26 88 25 53  
Rez-de-chaussée à gauche  
[ac-reims@se-unsas.org](mailto:ac-reims@se-unsas.org)  
<http://sections.se-unsas.org/reims/>



# Champardennais

Novembre-Décembre 2015



## Ma MUT' je m'en occupe avec le SE-Unsa

Vous êtes enseignant du 2nd degré ou CPE et vous souhaitez (ou devez) changer d'académie à la rentrée 2016.

La note de service mouvement 2nd degré vient de paraître. Afin d'en faciliter la lecture, le SE-Unsa met à votre disposition une brochure spéciale " Les mut' : comment ça marche ?"

Le SE-Unsa est là pour vous accompagner tout au long des opérations :

- En premier lieu, pour vous guider dans la formulation de vos vœux : recherche de la meilleure stratégie possible en fonction de votre situation, calcul de barème, saisie des vœux sur I-prof..
- Pour vous aider à construire un dossier de demande particulière : rapprochement de conjoint ou handicap, poste spécifique ..
- Pour vérifier et faire corriger le barème retenu par l'administration
- Pour porter votre demande de poste spécifique
- Pour vous donner le résultat de votre demande de mutation inter-académique après la commission concernant votre discipline
- Pour vous accueillir et vous guider dans votre nouvelle académie

### Dates à retenir :

1ère quinzaine de novembre : parution de la note de service au BO  
Fin novembre-début décembre : saisie des vœux (mouvement général et spécifique)  
Mi-janvier : calcul de barème dans les académies  
Début février : résultats du mouvement spécifique  
Début mars : résultats du mouvement général  
Dès la fin du mouvement général : saisie des vœux pour l'intra

Pour en savoir plus >> <http://www.se-unsas.org/spip.php?article6051>

### Nous organisons des permanences dans l'académie :

**Ardennes :** lundi 30 novembre de 14h à 16h à la section SE-Unsa 08 à **Charleville-Mézières**

**Aube :** mardi 24 novembre de 14h à 16h au Lycée Joliot-Curie à **Romilly**  
lundi 7 décembre de 14h à 16h à la Cité scolaire de **Bar-sur-Aube**

**Marne :** mercredi 25 novembre de 16h à 18h à la section SE-Unsa 51 à **Reims**

**Hte-Marne:** mardi 1er décembre de 14h à 16h au Lycée Charles De Gaulle à **Chaumont**

### Pour en savoir plus :

Consultez la **circulaire ministérielle** et notre **brochure SE-Unsa Mutations 2016**

>> <http://sections.se-unsas.org/reims/spip.php?article704>



## Face à l'horreur, responsabilité et rassemblement démocratique

Les terribles attentats sanglants qui viennent de frapper la France ce 13 novembre atteignent un degré supplémentaire dans l'horreur.

Des victimes innocentes, par dizaines et par dizaines, ont payé de leur vie ou de leur santé ce qui, aux yeux de terroristes fanatisés, constitue leur seul crime : vivre en démocratie.

**L'UNSA** s'incline devant la mémoire des assassinés et exprime sa compassion à leurs proches et à leurs familles. Elle salue l'action des services publics responsables de l'ordre, de la justice et de la santé qui se sont aussitôt déployés pour assurer leur mission de protection de la population.

Au-delà de la sidération et de l'horreur que chacune et chacun ne peut que ressentir face à la violence sauvage de ce massacre de masse, l'heure est à la responsabilité et au rassemblement autour des valeurs démocratiques et républicaines qui sont la véritable cible de cette guerre terroriste. **L'UNSA**, constituante syndicale de la démocratie française, y prendra sa part aux côtés de tous les démocrates.

### SE-Unsa 08

9, rue de Tivoli  
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES  
08@se-unsas.org  
03.24.33.30.92

### SE-Unsa 10

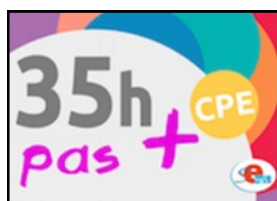
2 A, boulevard du 1er R A M  
10000 TROYES  
10@se-unsas.org  
03.25.80.45.47

### SE-Unsa 51

15, boulevard de la paix  
BP 30149 51055 REIMS Cedex  
51@se-unsas.org  
03.26.88.25.53

### SE-Unsa 52

13, rue Fourcault  
BP 28 52001 CHAUMONT  
52@se-unsas.org  
09.67.14.25.57



**Action CPE : 35 h... pas plus !**

Les négociations menées par le SE-Unsa lors des chantiers-métiers ont abouti à une formulation plus claire et plus explicite pour définir le temps de service hebdomadaire des CPE.

La notion de « 35 heures inscrites à leur emploi du temps », enfin transcrite dans le marbre législatif, est une avancée attendue depuis plus de 10 ans par la profession. Cependant, la problématique des multiples dépassements de service reste en suspens et le principe de récupération est loin d'être appliqué dans tous les établissements.

C'est pourquoi le SE-Unsa lance l'action « 35 heures... pas plus ! » pour mettre en lumière cette réalité aux yeux de l'institution et l'inciter à la prendre en compte d'une façon ou d'une autre.

**Comment participer ?**

Le SE-Unsa met à votre disposition, sur simple demande un tableau de pointage des heures de dépassements de service effectuées entre le 2 novembre et la fin de l'année scolaire.

>> Pour connaître les modalités pratiques :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8322>



**Syndicat utile, Le SE-Unsa édite des outils** pour aider les équipes pédagogiques à mettre en place la réforme du collège qui entrera en vigueur en septembre 2016..

**Le SE-Unsa académique peut aussi se déplacer dans les collèges**, à la demande des équipes pédagogiques.

**Enfin, le SE-Unsa organise des réunions d'information sur la réforme du collège.**

**Judi 18 novembre et jeudi 25 novembre de 14h à 16h à la Maison des Syndicats à REIMS - 15, Bd de la Paix.**

**Le SE-Unsa vous représente dans les instances**

**Calendrier prévisionnel des CAPA et GT de l'Académie de REIMS**

PLP	<b>CAPA</b> Avancement d'échelon	16/11/2015
COP	<b>CAPA</b> Avancement d'échelon	17/11/2015
CPE	<b>CAPA</b> Avancement d'échelon	17/11/2015
CERTIFIES	<b>CAPA</b> Avancement d'échelon	20/11/2015
P.EPS	<b>CAPA</b> Avancement d'échelon	20/11/2015
ENS. /COP/ CPE	<b>GT</b> Modalité mouvement intra et HC	08/01/2016
ENS. /COP/ CPE	<b>GT</b> Bonification handicap	13/01/2016
CERTIFIES-AGREGES	<b>GT</b> Vœux et barèmes mouvement inter	20/01/2016
P.EPS	<b>GT</b> Vœux et barèmes mouvement inter	20/01/2016
PLP	<b>GT</b> Vœux et barèmes mouvement inter	21/01/2016
CPE	<b>GT</b> Vœux et barèmes mouvement inter	21/01/2016
PEGC	<b>CAPA</b> Mouvement inter 2016	27/01/2016
	<b>GT</b> Postes adaptés 2 <sup>nd</sup> degré	17/03/2016
AGREGES	<b>CAPA</b> Liste d'aptitudes	21/03/2016
CERTIFIES	<b>CAPA</b> Liste d'aptitudes	30/03/2016
AGREGES	<b>GT</b> Hors classe	22/04/2016
PEGC	<b>CAPA</b> Notation / Mouvement intra	26/04/2016
P.EPS	<b>CAPA</b> Hors classe	26/04/2016
ENS. / COP / CPE	<b>GT</b> Bonif handicap mouvement intra	27/04/2016
ENS. / COP / CPE	<b>GT</b> Postes spécifiques acad. mvt intra	27/04/2016
AGREGES	<b>CAPA</b> Hors classe / Notation	28/04/2016
CERTIFIES	<b>CAPA</b> Hors classe / Notation	03/05/2016
P.EPS	<b>GT</b> Vœux et barèmes mouvement intra	11/05/2016
CERTIFIES-AGREGES	<b>GT</b> Vœux et barèmes mouvement intra	12/05/2016
PLP	<b>CAPA</b> Hors classe / Notation	13/05/2016
PLP	<b>GT</b> Vœux et barèmes mouvement intra	13/05/2016
CPE	<b>CAPA</b> Hors classe / Notation	13/05/2016
CPE	<b>GT</b> Vœux et barèmes mouvement intra	13/05/2016
CPE	<b>CAPA</b> Mouvement intra-académique	10/06/2016
PLP	<b>CAPA</b> Mouvement intra-académique	13/06/2016
P.EPS	<b>FPMA</b> Mouvement intra-académique	13/06/2016
CERTIFIES-AGREGES	<b>FPMA</b> Mouvement intra-académique	15/06/2016
PLP	<b>GT</b> Affectations provisoires	30/06/2016
COP	<b>GT</b> Affectations provisoires	30/06/2016
CPE	<b>GT</b> Affectations provisoires	30/06/2016
P.EPS	<b>GT</b> Affectations provisoires	01/07/2016
CERTIFIES-AGREGES	<b>GT</b> Affectations provisoires	01/07/2016
CERTIFIES-AGREGES	<b>GT</b> Affectations provisoires (suite)	04/07/2016
CERTIFIES-AGREGES	<b>GT</b> Affectations provisoires (fin)	05/07/2016
DIR. ADJ SEGPA	<b>CCPA</b>	06/07/2016
AGENTS CONTRACTUELS	<b>CCP ANT</b>	06/07/2016
ENS. NON TITULAIRES	<b>CCP</b> Affectations	07/07/2016
ENS. NON TITULAIRES	<b>CCP</b> Affectations (fin)	08/07/2016
CERTIFIES	<b>CAPA</b> BOE CERTIFIES	25/08/2016



### SEGPA : clap de fin ou nouveau départ ?

Après 18 mois de discussion, la nouvelle circulaire Segpa est parue. Alors qu'à l'ouverture du groupe de travail, la question de l'inclusion était au cœur du projet, on a vu au fil des échanges s'affaiblir la dimension inclusive. Face à ce texte en demi-teinte, nous considérons que cette nouvelle circulaire ne relève pas le défi de l'École inclusive et ne répond pas à la baisse constante des effectifs (1000 postes en 15 ans !) qui conduit à la fermeture de plus en plus de divisions.

Certes, les retours des expérimentations de 6<sup>e</sup> inclusive montrent que de nombreux points restent à évaluer et à faire progresser (temps de concertation, échanges de pratiques, définition des progressions, choix des interventions,...) mais elle permet de ne pas stigmatiser les élèves en grande difficulté et de leur apporter les aides indispensables, de développer l'échange pédagogique entre enseignants et d'engager un regard réflexif sur les pratiques.

Depuis de très nombreuses années après de profondes mutations, la Segpa a su s'ajuster aux besoins et aux objectifs nouveaux. Ces changements ont été rendus possibles grâce à l'engagement et à l'investissement des équipes.

**Au SE-Unsa, la Segpa, on y croit...toujours !**

Pour télécharger la publication segpa >> <https://lc.cx/4Zsv>

### DNB : le CSE fait évoluer le projet ministériel

Le Conseil Supérieur de l'Éducation du 15 octobre réduit l'impact des épreuves terminales et fait de la maîtrise du socle commun l'élément central du Diplôme National du Brevet.

#### La nouvelle architecture du DNB :

- un contrôle continu, pouvant apporter 400 points au maximum, portant sur les 4 composantes du premier domaine et sur les 4 autres domaines du socle, les points étant attribués en fonction du niveau de maîtrise (4 échelons, le niveau socle étant le niveau 3).
- Les points attribués selon les niveaux de maîtrise sont finalement définis de la façon suivante :
  - Niveau 1 : 10 points
  - Niveau 2 : 25 points
  - Niveau 3 : 40 points
  - Niveau 4 : 50 points
- 3 épreuves terminales (une orale portant sur un EPI ou un parcours ; deux épreuves écrites – français-HGEMC, maths-sciences et technologie) pouvant apporter 300 points au maximum.
- Un bonus de 10 ou 20 points pour les élèves ayant suivi un enseignement de complément.

#### Les points forts :

- plus simple et plus cohérent que le précédent DNB dans sa partie « contrôle continu » (il n'y a plus qu'une référence, le socle commun),
- les notes chiffrées ne sont plus obligatoires, seul le positionnement socle compte. Les collègues ne sont plus contraints à traduire leurs évaluations par compétences en notes.

#### Le point faible :

- l'alourdissement des épreuves terminales qui risque d'augmenter la pression scolaire et de valoriser une performance ponctuelle au détriment d'apprentissages approfondis et durables.

Dans la Loi de Refondation, le DNB doit « attester de la maîtrise du socle commun ». Prenant cette définition au sérieux, le CSE a modifié les points attribués en fonction du niveau de maîtrise du socle attesté par le conseil de classe :

- En attribuant 40 points aux élèves dont le conseil de classe atteste qu'ils ont une maîtrise satisfaisante (le décret fixe le niveau 3 comme le niveau requis pour le socle), il met pratiquement les élèves concernés à l'abri d'une défaillance lors des épreuves ponctuelles.
- En attribuant 25 points chaque fois que la maîtrise est reconnue comme fragile, il permet aux élèves concernés de « faire leurs preuves » dans les épreuves terminales. Il faudra en effet qu'ils obtiennent 150 points sur 300 dans ces épreuves terminales pour obtenir le DNB.

Les épreuves terminales n'auront donc pas d'effet "couperet". Elles ne peuvent jouer qu'un rôle positif en permettant éventuellement aux élèves fragiles d'obtenir le DNB et aux élèves en réussite d'obtenir une mention.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation a soutenu le projet amendé par 41 voix pour, dont le SE-Unsa, et 23 voix contre.

### Concours du 2nd degré 2016 : progrès des inscriptions dans presque toutes les disciplines !

Les nombres d'inscrits aux concours 2016 du 2nd degré montrent une augmentation significative de l'engouement pour la profession. Cependant, deux éléments sont à garder en tête.

Tout d'abord, le contexte de chômage élevé, la création continue de postes dans l'éducation nationale et le retour de la formation initiale ont sans doute permis aux concours enseignants de renouer avec l'attractivité. C'est une bonne nouvelle pour l'École publique ! D'autre part, l'évolution des nombres d'inscrits reste inégale selon les disciplines...

Pour plus d'info >> <http://www.se-unsas.org/spip.php?article8445>

**Evaluation : La logique de cycle, défendue par l'Unsa-Education, a fini par l'emporter...**

La réforme de l'évaluation est un peu l'alpha et l'oméga de la Refondation. En effet, souhaiter refonder l'École, ne peut pas se faire sans réflexion sur l'outil de mesure des acquisitions.

Ainsi, début octobre, la ministre avait annoncé ses principales dispositions sur l'évaluation des élèves du CP à la troisième :

- Disparition du Livret personnel de Compétences
- Création du « livret scolaire de la scolarité obligatoire » constitué des bilans de fin de cycle qui positionnent chaque élève sur un des 4 niveaux de maîtrise pour les 4 composantes du domaine 1 du socle et les 4 autres domaines.
- A l'école primaire, introduction dans les bulletins périodiques d'un positionnement sur 4 niveaux obligatoire et possibilité selon le choix des équipes d'y ajouter des notes chiffrées.
- Au collège, utilisation de la note chiffrée dans les bulletins périodiques ou une autre modalité de positionnement au choix des équipes.
- Les bulletins de suivi périodiques en cours de cycle ne sont pas conservés au-delà de la première année du cycle suivant.

Le 15 octobre, le Conseil Supérieur de l'Éducation a été consulté sur les nouvelles modalités de suivi des acquis des élèves.

Remarquons que cette séance a bien failli ne pas avoir lieu...

*Six mois après les débats enflammés et instrumentalisés qui ont pu avoir lieu, les organisations opposées à la Refondation ont tenté de faire reporter la séance. La présence du groupe des réformistes, dont l'UNSA Éducation fait partie, a permis d'atteindre le quorum et de réunir le CSE qui a d'ailleurs voté favorablement les mesures prises pour l'évaluation des élèves. (Projet de décret relatif à l'évaluation et au livret scolaire : Pour 44 ; Contre 23 ; Abstention 7)*

*Qui peut bien avoir intérêt à refuser de faire évoluer notre système éducatif quand notre École, inscrite historiquement dans une logique de tri, voit s'agrandir l'écart entre les élèves qui réussissent et ceux qui sont le plus en échec ?*

Suite au rapport du jury de la conférence nationale sur l'évaluation, **l'UNSA Éducation, a continué de revendiquer la mise en œuvre d'une évaluation plus simple, bienveillante et davantage lisible par les familles.** Avec l'échelle nationale de référence qui est introduite, la dimension qualitative de l'évaluation est mise en avant et nous sommes satisfaits de cette logique de progressivité dans les apprentissages.

**Tout au long des débats, nous avons rappelé que l'évaluation doit être le moyen d'impliquer les élèves dans leur construction de savoirs et dans le développement de leurs compétences.**

Ainsi, le bilan global à la fin de chaque cycle (en CE2, 6ème et 3ème) qui reprendra les acquisitions des élèves par l'entrée des 8 domaines de compétences du socle commun, est une avancée.

Un document de synthèse des acquisitions à l'issue de l'école maternelle a également été présenté et soutenu. Il réaffirme la spécificité du cycle 1, ce que l'UNSA Éducation a toujours défendu.

**L'Unsa-Education a aussi défendu la logique de la continuité dans chaque cycle et en particulier dans le cycle 3. Son amendement ayant obtenu un large soutien du CSE (36 pour, 18 contre et 11 abstentions), le ministère a accepté de modifier l'organisation de l'arrêté sur le livret scolaire en le réorganisant par cycle.**

Il donne ainsi le signal que la cohérence entre les manières d'évaluer en CM1-CM2 et en 6ème est importante pour les élèves, les familles et les enseignants.

Tout en tenant compte des cultures professionnelles différentes, il s'agit bien de faciliter une transition réussie de l'école au collège pour les élèves et de permettre aux enseignants de construire des démarches partagées.

Les échanges et les débats ont mis en évidence certains points qui doivent encore être travaillés :

Si le socle ne peut pas être évalué en soi et que ce sont bien les contenus des programmes qui sont évalués, comment passera-t-on, en particulier au collège, d'une évaluation discipline par discipline à un positionnement partagé ?

Les bulletins de suivi vont contenir de très nombreuses informations (principaux contenus travaillés dans la période, modalités d'accompagnement pédagogique, éléments de vie scolaire,...). Au-delà du possible alourdissement de la charge de travail de ceux qui les rempliront, que deviendront toutes ces informations collectées dans l'application numérique nationale ? Des garanties doivent être apportées sur ce point sensible.

Sans totalement révolutionner les modalités d'évaluation, les nouvelles dispositions créent les conditions de la continuité et de la cohérence au sein de la scolarité obligatoire. Elles valorisent le recours au positionnement sur les 4 niveaux et font du socle commun la seule référence pour les bilans de fin de cycle. Ce sont là des avancées importantes. C'est pourquoi l'UNSA-Education les a soutenues au Conseil Supérieur de l'Éducation.

**Si l'UNSA-Education se félicite de voir l'évaluation devenir un outil et non plus une fin en soi, elle sera très attentive à ce que cette logique d'ensemble soit tout autant pertinente dans la mise en œuvre.**

**SE-UNSA REIMS - 15 bd de la paix - BP 30149 - 51055 REIMS cedex**

**03 26 88 25 53 - [ac-reims@se-unsas.org](mailto:ac-reims@se-unsas.org) - <http://sections.se-unsas.org/reims/>**

**Utile avant tout !**

